

DL

VILLE DE MONTCHANIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION
TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION**

N° 41/2017

Nous, Maire de la Ville de MONTCHANIN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer le stationnement et la circulation en raison des travaux d'enduit bicouche sur chaussée, situés rue Albert Schweitzer, réalisés par l'entreprise EUROVIA BOURGOGNE - zone Bellevue - AUTUN 71, pour le compte de la CUCM ;

CONSIDERANT qu'il nous appartient de prescrire toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité de la circulation sur les voies publiques quelles qu'elles soient ;

VU l'avis favorable des Services Techniques de la Communauté Creusot-Montceau ;

VU l'avis favorable du Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de MONTCHANIN ;

ARRETONS

Article 1er : A compter du **MERCREDI 30 AOUT 2017** et pendant toute la durée des travaux travaux d'enduit bicouche sur chaussée, situés rue Albert Schweitzer, réalisés par l'entreprise EUROVIA BOURGOGNE pour le compte de la CUCM, le stationnement et la circulation de tous véhicules seront interdits au droit du chantier (hormis les riverains et les véhicules de secours, les jours d'intervention) sur la rue Albert Schweitzer.

Article 2 : La signalisation se rapportant aux mesures qui précèdent sera mise en place en temps opportun par l'entreprise EUROVIA BOURGOGNE.

Article 3 : Le nettoyage de la chaussée sera assuré par l'entreprise EUROVIA BOURGOGNE chargée des travaux.

Article 4 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 5 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 6 : MM. Le Directeur Général des Services de la Mairie, le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de MONTCHANIN, les Officiers et les Agents de la Force Publique, le responsable des Services Techniques de la Commune, l'Agent de la Police Municipale, sont chacun en ce qui le concerne, chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à MONTCHANIN, le trente août deux mille dix sept.

MAIRIE DE MONTCHANIN

Notifié le 30 août 2017

A

Maire,
Jean-Yves VERNOCHE



D. LAUREAU - SERVICE TECHNIQUE
POLICE MUNICIPALE - AFFICHAGE
SECRETARIAT REGISTRE DES ARRETES
RECUEIL ACTES ADMINISTRATIFS
COMMUNICATION - URBA - DOSSIER